



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 juillet 2024
Français
Original : anglais

Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Point 12 g) de l'ordre du jour

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions :
développement durable au Sahel**

**Projet de décision déposé par le Vice-Président du Conseil,
Robert Rae (Canada)**

Développement durable au Sahel

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution [2020/2](#) du 10 décembre 2019 sur l'appui à la région du Sahel, sa décision 2023/353 du 26 juillet 2023 et ses précédentes décisions sur la question :

- a) Prend acte du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud et à la région du Sahel par les organismes des Nations Unies¹ ;
- b) Prie le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa session de 2025, au titre de la question subsidiaire intitulée « Développement durable au Sahel » de la question intitulée « Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions », de la manière dont le système des Nations Unies apporte un appui intégré, cohérent et coordonné à la réalisation du développement durable dans la région du Sahel, dans la limite des ressources disponibles.

¹ [E/2024/63](#).

